

 vice-rectorat Mayotte  MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	<b>FICHE DE POSTE</b>
	<b>Enseignant maître formateur (EMF) « EMF Ilot »</b>
Division du 1 <sup>er</sup> degré – DPE1D	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 21 / 04 / 2017 à la DPE1D.
@ : dep@ac-mayotte.fr	

<p><b>Textes de référence :</b>          Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 – Décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 (article 4)</p>
<p><b>Descriptif du poste et missions :</b></p> <p>Les maîtres formateurs participent à la formation initiale des enseignants stagiaires issus des concours internes et externes (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), des enseignants titulaires et non titulaires.          Ils contribuent à la prise en charge du tutorat de ces derniers et également à la formation continue des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré.          Ils interviennent sur des modules de formation au regard des exigences précisées par le décret n°2005-119 du 14 février 2005 et aussi dans le cadre du plan académique de formation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, partie établissement, sur module à public désigné ou dans le cadre de 108 heures.          Le Maître formateur îlot est le référent des Instituteurs Stagiaires affectés dans l'îlot. A ce titre, sa mission inclut une partie administrative et porte également sur tout ou partie des activités hors ou dans la classe notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ L'accueil de stagiaires</li> <li>☞ Les analyses réflexives de pratiques</li> <li>☞ Les cours de la formation initiale : cours, co-intervention, co-animation.</li> <li>☞ Les préparations et tutorats de stage</li> <li>☞ Les suivis de stagiaires, visites, conseils et/ou évaluations</li> </ul> <p>L'activité de formation se déroule dans la classe ou dans un espace dédié (CUFR, établissement du 2<sup>nd</sup> degré, îlots de formation, écoles ...).</p> <p>L'ensemble de ces activités nécessite par ailleurs la participation obligatoire aux différentes réunions et commissions de préparation, de conseils et d'évaluation, aux travaux et jurys d'examens et concours.          Les maîtres formateurs interviendront en qualité de formateur dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Formation du 1<sup>er</sup> degré en formation initiale, continuée et continue spécialisée</li> <li>☞ Formation du 1<sup>er</sup> degré en formation initiale, continuée et continue</li> <li>☞ Formation du 2<sup>nd</sup> degré en formation initiale, continuée et continue</li> </ul>
<p><b>Compétences requises :</b>          Compétences transversales et/ou disciplinaires          C2i2e          Formateur à distance (M@gistere)          Analyse des situations et capacités d'innovation          Qualités relationnelles et de disponibilité, capacité d'écoute et sens de l'organisation          Aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation          Communication et partage des informations</p>
<p><b>Profil attendu et certifications requises :</b>          Être titulaire du CAFIPEMF          Avoir des connaissances avérées du système éducatif          Avoir une expérience dans la formation d'adultes</p>
<p><b>Positionnement administratif :</b>          Ilot de formation</p>
<p><b>Autorité de tutelle :</b>          Département de Formations Innovations et Expérimentations – Vice-rectorat</p>